



notaires tenus par le secret professionnel ou de connivence ??

Par **jacar**, le **06/06/2011** à **20:28**

Bonjour,

Ma cousine germaine placée en EHPAD, sous tutelle depuis 5 ans, divorcée et sans enfant et pour laquelle je suis la seule parenté est décédée en janvier 2011. En relation tel régulière avec elle, j'ai appris son décès qui datait de 8 jours lors d'un appel tél de ma part....j'ai appelé son notaire pour savoir si j'étais concernée par son testament comme elle me l'avait promis ... ce dernier m' a répondu qu'il y avait bien un testament... mais chez un confrère et qu'il n'était pas habilité à me dire ni le nom de celui-ci, ni la teneur, ni la date du testament... ! ce qui ne m' a pas paru du meilleur augure pour la suite....

Ma question est la suivante : Ai-je le droit de savoir qui est le notaire chargé de la succession ? Puis-je connaître la date à laquelle le testament a été fait à défaut de savoir comment il a été ouvert et exécuté ?

Je pose la question car je crains que ma cousine n'ait fait son testament alors qu'elle n'était plus en possession de toutes ses facultés mentales et qu'il y ait en conséquence un détournement d'héritage par abus de faiblesse ...